

Dossier suivi par :
Christèle BARLEON
Tél : 03 89 57 59 05
Mél. ce.0681349x@ac-strasbourg.fr
Ecole Sainte Barbe
18 A, rue Bruat
68270 Wittenheim

Colmar, le 30 novembre 2020

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les Directrices, messieurs les Directeurs
des écoles maternelles et élémentaires
publiques du Haut-Rhin
des établissements spécialisés

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Classes à Projet Artistique et Culturel avec financement (PAC)
Année scolaire 2020-2021

Réf : Arrêté du 1-7-2015 Parcours d'éducation artistique et culturelle
Cirulaire du 10-5-2017 Développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et
culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.
Cirulaire du 3-5-2015 Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le dispositif des classes à **Projet Artistique et Culturel** avec financement est renouvelé pour l'année scolaire
2020/2021.

Les classes à **Projet Artistique et Culturel** permettent aux élèves de vivre une expérience riche basée sur la
rencontre artistique, l'expérimentation et la création. Elles se déroulent en partenariat avec des artistes.

**Le schéma en Annexe 1 montre les différentes étapes dans la réalisation d'un Projet Artistique et Culturel
(PAC).**

Le **Projet Artistique et Culturel** avec financement se déroule pendant les heures scolaires sous la responsabilité de
l'enseignant de la classe et doit permettre d'atteindre un des objectifs du projet d'école. Aucun projet ne pourra être
retenu sans projet d'école validé.

L'enjeu est de mettre en œuvre les pratiques artistiques dans le cadre du **Parcours d'Education Artistique et
Culturelle** de l'élève. Le fruit du travail des élèves sera valorisé par une présentation à d'autres classes, aux parents
d'élèves, à d'autres publics.

Le Projet Artistique et Culturel avec financement porte sur un sujet ou une problématique abordé de manière interdisciplinaire. C'est une démarche de projet, organisée autour d'un objet d'étude ou d'une réalisation inscrite dans un délai, comprenant le temps de l'expérimentation, de la conception, de l'échange, de la réalisation et de la présentation. Il s'adresse à tous les élèves **d'une classe**, se déroule au sein de l'école et s'inscrit dans les programmes et horaires habituels.

Le ministère a fixé cinq objectifs prioritaires pour réussir le 100% Education Artistique et Culturelle :

- Lire
- chanter
- regarder : patrimoine et cinéma
- s'exprimer à l'oral
- développer son esprit critique

Le Projet Artistique et Culturel avec financement s'inscrit dans une organisation pédagogique ouverte pour partie à des partenaires artistiques et/ou culturels, associés dès l'origine à l'élaboration du projet.

Pour une aide au montage des projets, vous prendrez contact avec **les conseillers pédagogiques des disciplines artistiques concernées** ou avec **le conseiller pédagogique EPS de votre circonscription pour les projets danse et arts du cirque**.

Vous retournerez le dossier dûment rempli en version papier pour le jeudi 17 décembre 2020 à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription qui le validera, le signera et l'enverra au bureau « Arts et Culture » implanté à l'IEN de Wittenheim pour le **mardi 5 janvier 2021**.

Vous adresserez une version numérique du dossier final au conseiller pédagogique du domaine artistique concerné :

Sylvie Allix et Erika Kauffmann pour les projets en arts plastiques, patrimoine et cinéma
--

sylvie.allix@ac-strasbourg.fr
--

erika.kauffmann1@ac-strasbourg.fr
--

Catherine Baguet et Olivier Walch pour les projets en éducation musicale

catherine.masson-baguet@ac-strasbourg.fr
--

olivier.walch@ac-strasbourg.fr
--

Didier Bignossi pour les projets en environnement
--

didier.bignossi@ac-strasbourg.fr
--

William Behague pour les projets danse et cirque

william.behague@ac-strasbourg.fr
--

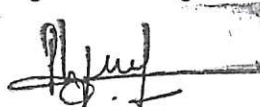
Pour tous les autres dossiers vous prendrez contact avec le conseiller pédagogique de circonscription.

Une commission étudiera votre dossier. Elle s'attachera aux points suivants que vous voudrez bien respecter :

- le dossier est complet et parvenu dans les délais de rigueur : toutes les rubriques sont renseignées,
- les partenaires ont été contactés et ont tous apposé leur signature ou leur cachet sur le dossier,
- le projet permet à la classe d'atteindre un des objectifs du projet d'école et s'inscrit dans le PEAC de l'élève,
- le projet rayonne au-delà de la classe et de l'école.

Les enseignants, dont les dossiers PAC auront été retenus, se verront adresser une notice administrative qui détaillera la procédure à suivre et les pièces à fournir, inhérentes à la bonne conduite de chaque projet.

Pour l'IA-DASEN et par délégation
L'Adjoint à la Directrice académique
Chargé du 1er degré



Philippe VENCK